Schola Europaea
Bureau du Secrétaire général
Unité Baccalauréat européen

Le Manuel du Baccalauréat européen : Guide à l'intention des candidats au Baccalauréat européen

Informations et conseils à l'intention des élèves qui entament le cycle du Baccalauréat européen
Dernière mise à jour: 25/10/2021

SCHOLA EUROPAEA

Table des matières

I.	Introduction et avis de non-responsabilité	4
II.	Avis juridique	4
III.	Options en s6 et s7	5
III.	A - Le choix de vos options pour le cycle du Baccalauréat européen	5
III.	B - Choisir vos épreuves pour le Baccalauréat européen	9
IV.	Demandes d'admission à l'université : gestion du dossier	11
V.	Pondération des matières et des épreuves	11
VI.	Procédure d'inscription	13
VII.	Épreuves écrites supplémentaires	13
VIII.	Remarques et conseils utiles à la préparation de vos examens	14
IX.	Directives pour les épreuves écrites	17
X.	Directives pour les épreuves orales	20
XI.	Dispositions particulières	23
XII.	Plagiat	23
XIII.	Tricherie	26
XIV.	Recevoir vos résultats du Baccalauréat européen	26
XV.	Rappel des dates importantes	27
XVI.	Recours	28
XVII.	Anciens élèves	28
XVIII.	Annexes	29
XIX.	Bibliographie	34



Introduction et Avertissement

Ce manuel est destiné à vous aider au cours du cycle du Baccalauréat européen, c'est-à-dire en s6 et s7. Il contient quelques conseils et directives, mais il ne remplace en aucune façon les Règlements relatifs au Baccalauréat européen, à savoir les deux documents suivants :

1. Le « Règlement du Baccalauréat européen » ;
2. Le « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen ».

N'oubliez pas de lire attentivement la **dernière** version de ces documents, disponibles sur le site Web des Écoles européennes http://www.eursc.eu

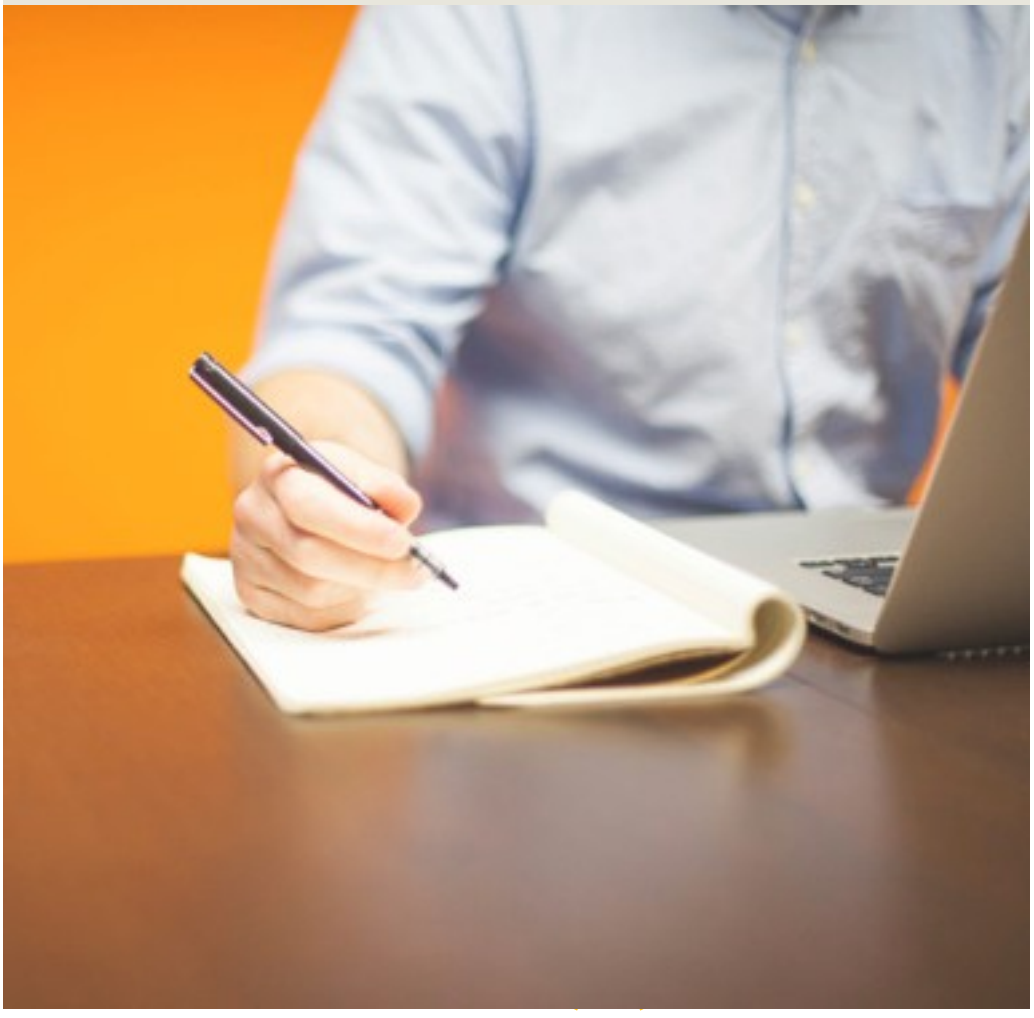
Le présent manuel ne relève pas du fondement juridique des Écoles européennes.

Il est possible que certaines informations données dans ce manuel ne soient pas pertinentes pour toutes les Écoles européennes Agréées en raison de dispositions locales particulières.

Veuillez noter que des mesures extraordinaires peuvent être prises en raison de la situation de pandémie de COVID-19.

II. Avis juridique

Veuillez noter que si vous avez 18 ans, il vous appartient de signer tous les documents et formulaires en rapport avec le cycle du Baccalauréat européen que vous recevez. Si vous avez moins de 18 ans, c'est à votre représentant légal (ou vos représentants légaux) de le faire.



III. Options en s6 et s7

III.A Le choix de vos options pour le cycle du Baccalauréat européen

Orientation professionnelle

Les Écoles européennes organisent des séances d'orientation professionnelle au cours de la 5e secondaire. Ces séances ont pour but de vous aider à faire les bons choix d'options pour la 6e et la 7e années, afin que vous puissiez poursuivre ensuite les études supérieures qui vous intéressent.

Dans certaines écoles, des tests visant à mesurer les aptitudes professionnelles et scolaires sont organisés en 5e. Prenez ces tests au sérieux, car ils peuvent vous apportent de nouvelles informations.

Certaines écoles organisent des « salons universitaires » au cours desquels des établissements d'enseignement supérieur tiennent des stands d'information et présentent des exposés au sujet de leur offre de formations et de leur système de demande d'admission. Il vous est fortement conseillé d'assister à ces manifestations organisées dans votre école ou à des manifestations similaires organisées en dehors de l'école pour le grand public.

Certains pays envoient des conseillers d'orientation nationaux dans les Écoles européennes afin d'y transmettre des informations utiles concernant leur offre en matière d'enseignement supérieur. D'autres pays vous donnent la possibilité de contacter des conseillers d'orientation nationaux par voie électronique (par ex. : e-mail, vidéoconférence). Il vous est fortement recommandé de participer à ces initiatives. Dans tous les cas, contactez les conseillers d'orientation et les professeurs pour qu'ils vous conseillent.

Les programmes relatifs à l'orientation professionnelle sont disponibles sur le site Web des Écoles européennes : http://www.eursc.eu

Quelques aspects à prendre en compte

1.- La filière universitaire que vous aimeriez suivre ou le domaine professionnel dans lequel vous aimeriez travailler, et donc les cours nécessaires ou recommandés pour ce domaine, et le niveau requis.

2.- Votre niveau de compétences lorsque vous vous inscrivez à un cours. Penchez-vous sur le niveau que vous avez atteint et sur les notes obtenues dans cette matière les années précédentes, et voyez quel niveau vous être censé(e) atteindre à l'issue de la 7e année. Consultez le programme de la matière et lisez la description des niveaux de compétences.

Attention, n'oubliez pas que :

- Vous ne pouvez pas choisir une matière en s6 si vos résultats dans cette matière n'étaient pas satisfaisants en s4 et s5 (Article D.3.4 point e) du « Recueil des décisions du Conseil supérieur des Écoles européennes, 43e édition »);
- Si vous choisissez une matière que vous n'avez pas étudiée en s4 ou s5, vous serez évalué(e) avant le début de la 6e pour que nous soyons sûrs que vous avez les aptitudes requises pour vous permettre de progresser avec fruit.

3.- Si pour le moment, vous n'êtes pas sûr(e) des matières que vous souhaitez étudier, il est conseillé de choisir des matières que vous aimez et dans lesquelles vous êtes bon(ne). Choisissez des matières qui vous donneront une solide formation générale et un maximum de chances d'obtenir le Baccalauréat européen avec la meilleure note finale possible.

4.- Prenez tout le temps qu'il faudra pour y réfléchir et discutez de vos choix avec vos parents, vos professeurs et les conseillers en orientation de votre école.

Nombre de périodes

Le nombre minimum de périodes est de 31, dont au moins 29 doivent être des matières obligatoires ou des options des colonnes 3 et 4 (voir tableau ci-dessous).

Le nombre maximum de périodes est de 35.

Limitation du nombre de cours à 35 périodes par semaine

Bien que les écoles doivent continuer à organiser leurs horaires sur la base d'un maximum fictif par élève de 35 périodes de cours hebdomadaires, à titre exceptionnel, et avec l'approbation de la direction, les élèves peuvent toutefois suivre plus de 35 périodes de cours par semaine au cas où ils souhaiteraient participer à d'autres cours créés dans l'horaire général, pour autant que cette participation soit conciliable avec leur horaire personnel.

Veuillez noter que si vous ne choisissez que deux options de 4 périodes, celles-ci devront toutes deux faire l'objet d'épreuves écrites, tout comme la LI (ou LI Approfondissement), la LII (ou LII Approfondissement) et les Mathématiques. C'est pourquoi en choisissant plus de deux options de 4 périodes, vous aurez plus de latitude pour choisir vos épreuves du Baccalauréat européen par la suite.

Tableau synoptique des matières et des possibilités de choix

MATIÈRES OBLIGATOIRES				OPTIONS				MATIÈRES COMPLÉMENTAIRES[5]	
Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5	
LI	4p	Biologie[1]	2p	Grec ancien	4p	Approf. LI	3p	Labo de biologie[6]	2p
LII	3p	Geographie[2]	2p	Latin	4p	Approf. LII	3p	Labo de chimie[6]	2p
		Histoire[2]	2p	Biologie	4p	Approf. Maths[4]	3p	Labo de physique[6]	2p
Maths 3	3p	Philosophie[2]	2p	Chimie	4p			TIC	2p
ou				Physique	4p			Sociologie	2p
Maths 5	5p			Géographie	4p			Éd. art.[7]	2p
				Histoire	4p			Éd. music.[7]	2p
Religion **ou**				Économie	4p			LV[7]	
Morale non confessionnelle	1p			Philosophie	4p			…	
				ONL[3]	4p				
Éducation physique	2p			LIII	4p				
				LIV	4p				
				Éd. artistique	4p				
				Éd. musicale	4p				

[1]La Biologie 2 p. est obligatoire à moins de choisir la Physique **ou** la Chimie **ou** la Biologie **dans la 3e colonne**.

[2]Tous les cours de la 2e colonne doivent être suivis s'ils ne sont pas choisis dans la 3e colonne.

[3]Si l'ONL est choisie, la LIV ne peut pas être choisie.

[4]Le cours d'Approfondissement en Maths ne peut être choisi qu'en association avec les Maths 5 p dans la 1re colonne.

[5]L'éventail des cours complémentaires proposés varie d'une école à l'autre.

[6]Les matières « Laboratoire » ne doivent être choisies que si le cours de 4 périodes correspondant a été choisi.

7L'Éducation artistique 2 p. et l'Éducation musicale 2 p. ne sont pas autorisées si ces matières sont choisies dans la 3e colonne.



Matières linguistiques

Aucune langue ne peut être étudiée à plus d'un niveau, mais vous pouvez suivre le cours approfondi du même niveau (par exemple, vous ne pouvez pas étudier l'Anglais LII et l'Anglais LIII, mais vous pouvez étudier l'Anglais LII et l'Anglais Approfondissement LII).

Lors du passage en 6e, il est également possible de changer de LII (Anglais, Français ou Allemand) pour choisir une quelconque langue enseignée dans les Écoles européennes, pourvu qu'un nombre minimum d'élèves de la même école la demandent. Les langues des pays sièges des Écoles européennes et agréées sont souvent choisies, et des cours de ces nouvelles LII sont alors organisés pour les 6e et 7e années.

Un changement de LII n'est permis que si vous pouvez démontrer que vous avez les compétences linguistiques nécessaires.

Si vous changez de LII, vous devez néanmoins continuer à étudier l'Histoire, la Géographie et l'Économie dans votre ancienne LII (Anglais, Français ou Allemand) en 6e et 7e années.

Vous pouvez également changer le niveau d'étude d'une langue lors de votre entrée en s6 (par exemple : LIII ←→ LIV). Si vous passez à un niveau supérieur, vous devez également prouver que vous avez les compétences linguistiques nécessaires pour suivre ces cours avec fruit.

Les changements linguistiques doivent être approuvés par le Directeur de l'école sur recommandation du Conseil de Classe. (Réf : 2019-01-D-35 Politique linguistique des Ecoles européennes https://www.eursc.eu/BasicTexts/2019-01-D-35-fr-2.pdf)

Procédure de choix

Dans la plupart des écoles, une enquête initiale est menée pour connaître les matières dont l'horaire va se chevaucher afin de préparer un formulaire définitif de choix d'options.

Il est inévitable que les horaires de certains cours se chevauchent puisque toutes les matières doivent trouver place dans un horaire d'environ 40 périodes par semaine. Cela signifie que toutes les associations d'options ne seront pas possibles.

Les écoles créent le formulaire de choix d'options définitif en permettant de combiner les matières qui ont été le plus souvent demandées lors de l'enquête initiale et qui mènent clairement à un type de formation ou un parcours professionnel précis.

Les options et les cours complémentaires qui n'ont pas atteint le nombre minimum d'élèves requis lors de l'enquête initiale peuvent disparaître des formulaires de choix définitifs (voir « Création d'options et de cours complémentaires »).

Si une option est créée dans plusieurs langues, vous ne pouvez pas choisir une autre langue que celle qui vous correspond normalement. Imaginons par exemple que dans votre école, les cours de Philosophie 4 périodes en espagnol et de Philosophie 4 périodes en anglais soient proposés dans les choix définitifs parce que le nombre minimum d'élèves était atteint lors de l'enquête initiale. Si vous êtes inscrit(e) dans la section espagnole, vous devez suivre le cours de Philosophie en espagnol, vous ne pouvez pas le suivre en anglais. Par contre, si une option n'est pas créée dans la langue qui vous correspond normalement, vous pouvez suivre ce cours dans une autre langue à condition que vous la maîtrisiez suffisamment. Pour reprendre le même exemple, si vous êtes inscrit(e) dans la section française, vous pouvez suivre le cours de Philosophie 4 périodes soit en anglais soit en espagnol, en principe dans la langue que vous maîtrisez le mieux. Afin de déterminer cette langue, il est possible que vos compétences linguistiques fassent l'objet d'une évaluation.

Il est très important que vous remettiez vos formulaires de choix **à temps** afin que vos préférences puissent être prises en compte et d'éviter tout retard dans la procédure de choix des cours.

Création d'options et de cours complémentaires

Le nombre minimal d'élèves nécessaire pour qu'une école crée un cours à option en s6 est de cinq. Pour créer un cours complémentaire en s6, le nombre minimum d'élèves requis est de sept. Une fois le cours à option ou complémentaire créé avec le nombre minimum d'élèves, vous ne serez pas autorisé(e) à changer ou à abandonner ce cours au début de la 6e année. Toutefois, des changements pourront intervenir en fin de 6e, au moment de passer en 7e (voir ci-dessous « Changements en s7 »).

Si un cours à option ne compte plus le nombre minimum d'élèves en s7 à la suite de ces changements, il ne peut pas être supprimé, mais le nombre de périodes de cours organisées peut être réduit ou plusieurs groupes peuvent être regroupés. Voir le chapitre XIX du Recueil des décisions du Conseil supérieur des Écoles européennes relatif aux règles de création/dédoublement ou groupement de groupes/classes/options, « Taille des classes – Groupement – Dédoublement – Regroupement de classes dédoublées », qui contient les règles et les dérogations ou exceptions possibles et document 2019-04-D-13 Révision des Décisions du Conseil supérieur concernant la structure des études et l'organisation des cours aux Ecoles européennes https://www.eursc.eu/BasicTexts/2019-04-D-13-fr-2.pdf)

Changements en s7

Il est strictement interdit de commencer l'étude d'une nouvelle matière en s7.

De même, les changements de niveau linguistique entre la 6e et la 7e années ne sont pas permis.

Néanmoins, lorsque vous arrivez en 7e, vous pouvez abandonner un cours à option ou un cours complémentaire à condition de conserver le nombre minimum de périodes requis : **31** (dont 29 périodes au moins figurent parmi les cours obligatoires et les cours à option).

L'article 4.2.1.2 du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen » stipule : « seuls les changements de niveau suivants sont possibles :

• *Mathématiques 5 ↔ Mathématiques 3*

• *Options 4 périodes ↔ Cours obligatoires à 2 périodes (même matière)*

Le passage vers un cours plus avancé (Mathématiques 5 périodes, option à 4 périodes) est soumis à la réussite d'une épreuve prouvant l'aptitude de l'élève à satisfaire les conditions requises du cours demandé. »

Les changements de niveau pour une matière doivent être approuvés par le Directeur de l'école sur recommandation du conseil de classe.



III.B Choisir vos épreuves pour le Baccalauréat européen

Le choix des épreuves que vous présenterez au Baccalauréat européen est lui aussi très important. Vous présenterez 5 épreuves écrites et 3 épreuves orales. Les épreuves couvrent le programme de s7, mais elles évaluent aussi les compétences (connaissances, aptitudes et attitudes) acquises les années précédentes, tout particulièrement celles que vous avez acquises en s6.

Certains établissements d'enseignement supérieur basent leurs offres d'admission sur les matières présentées au Baccalauréat européen, et dans certains cas même sur les notes obtenues. C'est pourquoi vous devriez vous renseigner sur les exigences relatives aux études supérieures que vous souhaitez entreprendre avant de choisir vos épreuves. Il est donc conseillé de commencer à vous y intéresser dès la 6e. Contactez les conseillers d'orientation et les enseignants de votre école pour qu'ils vous conseillent.

Veuillez noter qu'une fois que vous avez choisi vos épreuves pour le Baccalauréat européen, vous ne pouvez plus les changer.

Consultez le formulaire pour connaître les possibilités de choix pour les épreuves du Baccalauréat européen.



ANNEXE I	École européenne:	Section linguistique:	Nom et prénom:

CHOIX DES EPREUVES AU BACCALAUREAT EUROPEEN 20….

Ecrits : 5 épreuves	Epreuve	Langue de l'épreuve	Langue supplémentaire (art. 6.4.6.8.)
1. LI/Approf. LI (obligatoire)			
2. LII/ Approf. LII (obligatoire)			
3. Mathématiques 3P ou 5P			
4. Option 4 p.			
5. Option 4 p.			
6. Epreuve supplémentaire (Art. 13)			

Oraux : 3 épreuves	Epreuve	Langue de l'épreuve	Langue supplémentaire (art. 6.5.1.3.)
1. LI/Approf. LI (obligatoire)			
2. LII ou Approf.L II ou Histoire 2p. ou 4p. (si pas choisi à l'écrit) ou Géographie 2p. ou 4p. (si pas choisi à l'écrit)			
3. Approf. mathématiques (obligatoire) ou Biologie 2 p. ou 4 p.* ou Philosophie 2 p. ou 4 p.* ou Chimie* ou Physique * ou Langue III * ou Langue IV * ou ONL * * seulement si l'option 4 p. n'a pas été choisie à l'écrit			

Contraintes:

1. Épreuves 1 & 2 écrites : Les candidats qui ont suivi un cours d'approfondissement en Langue I et/ou en Langue II seront obligatoirement examinés sur la matière de ces cours et non dans la matière du cours de base.
2. Épreuves 4 & 5 écrites portent sur les options à 4 périodes. Options possibles :

Latin 4 p.	Économie 4 p.
Grec ancien 4 p.	Physique 4 p.
Philosophie 4 p.	ONL 4p.
L III 4 p.	Chimie 4 p.
L IV 4 p.	Biologie 4 p.
Histoire 4 p.	Éduc. artistique 4 p.
Géographie 4 p.	Éduc. musicale 4 p.

3. Les matières faisant l'objet d'une des épreuves 3, 4, 5 écrites ne peuvent pas faire l'objet d'une épreuve orale.
4. Les candidats choisissant l'ONL ne peuvent pas choisir LIV.
5. Une même matière ne peut pas être présentée à deux niveaux.

Contraintes:

1. Épreuve 1 : Langue I ou Langue I approfondissement.

   Les candidats qui ont suivi le cours d'approfondissement passeront obligatoirement une épreuve sur ce cours et non sur le cours de base.
2. Épreuve 2 : Langue II ou Langue II approfondissement ou la Géographie ou l'Histoire.

   Les candidats qui ont suivi le cours de Langue II approfondissement et qui veulent choisir la L II pour leur deuxième examen oral, passeront obligatoirement une épreuve sur ce cours et non sur le cours de base.

   Les candidats qui ne souhaitent pas passer un examen oral en LII (cours de base ou d'approfondissement) passeront une épreuve en Histoire (2 ou 4 périodes) ou en Géographie (2 ou 4 périodes). L'épreuve orale d'Histoire ou de Géographie n'est possible que si les candidats ne l'ont pas choisie à l'épreuve écrite.
3. Épreuve 3:

   Les candidats qui ont suivi le cours d'approfondissement de mathématiques passeront obligatoirement l'épreuve sur ce cours. Les candidats qui n'ont pas suivi le cours de Mathématiques approfondissement passeront au choix une épreuve parmi les options listées ci-dessus, à condition de ne pas l'avoir déjà choisie à l'écrit. Les candidats choisissant l'ONL ne peuvent pas choisir LIV.

Date et Signature du ou des représentants légaux ou de l'élève s'il est majeur:

IV. Demandes d'admission à l'université : gestion du dossier

Si vous souhaitez que votre école vous aide pour votre (vos) demande(s) d'admission à l'université, veuillez noter que des frais de gestion de dossier devront être payés à l'école, qui ne comprennent pas les autres frais que les Universités peuvent réclamer. La plupart des écoles comptent un conseiller UCAS pour la gestion des demandes d'admission dans les universités du Royaume-Uni et un conseiller *Parcoursup* pour la gestion des demandes d'admission dans les universités françaises. D'autres écoles peuvent disposer de conseillers spécialisés dans les demandes d'admission dans les universités d'autres pays européens. Contactez le coordinateur de l'orientation professionnelle de votre école pour connaître les possibilités qui s'offrent à vous.

Si vous avez l'intention de demander votre admission à l'université au Royaume-Uni, vous devez amorcer le processus UCAS vers la fin de la 6e année. Contactez le conseiller UCAS de votre école dès que possible afin qu'il (ou elle) puisse vous guider. La date limite pour le dépôt de toutes les demandes d'admission UCAS est **le 15 janvier** de votre 7e année, et **le 15 octobre** pour toutes les demandes d'admission en médecine, dentisterie ou sciences vétérinaires ainsi que les demandes d'admission à l'Université d'Oxford et à l'Université de Cambridge. Vous devez respecter ces échéances si vous voulez que votre demande d'admission bénéficie du même traitement que les demandes d'admission nationales.

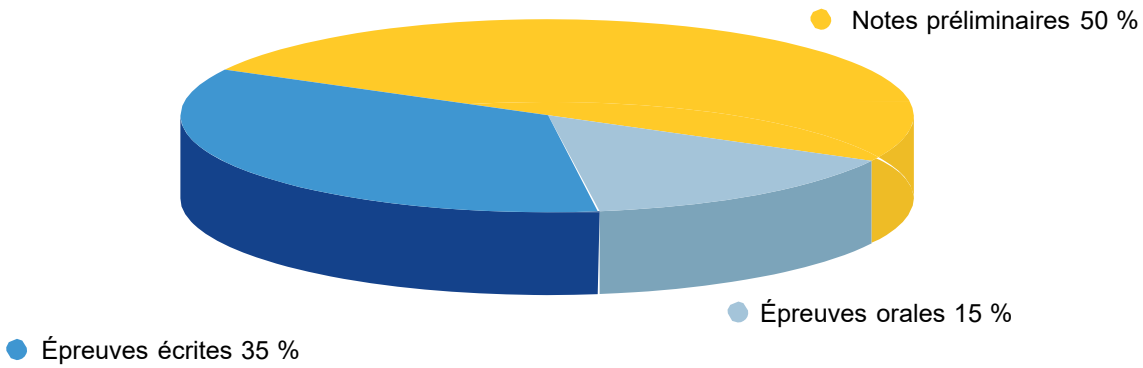
Si vous comptez demander votre admission dans une université française, vous devez respecter la procédure *Parcoursup*. Contactez le conseiller *Parcoursup* de votre école pour qu'il (ou elle) puisse vous guider.

V. Pondération des matières et des épreuves

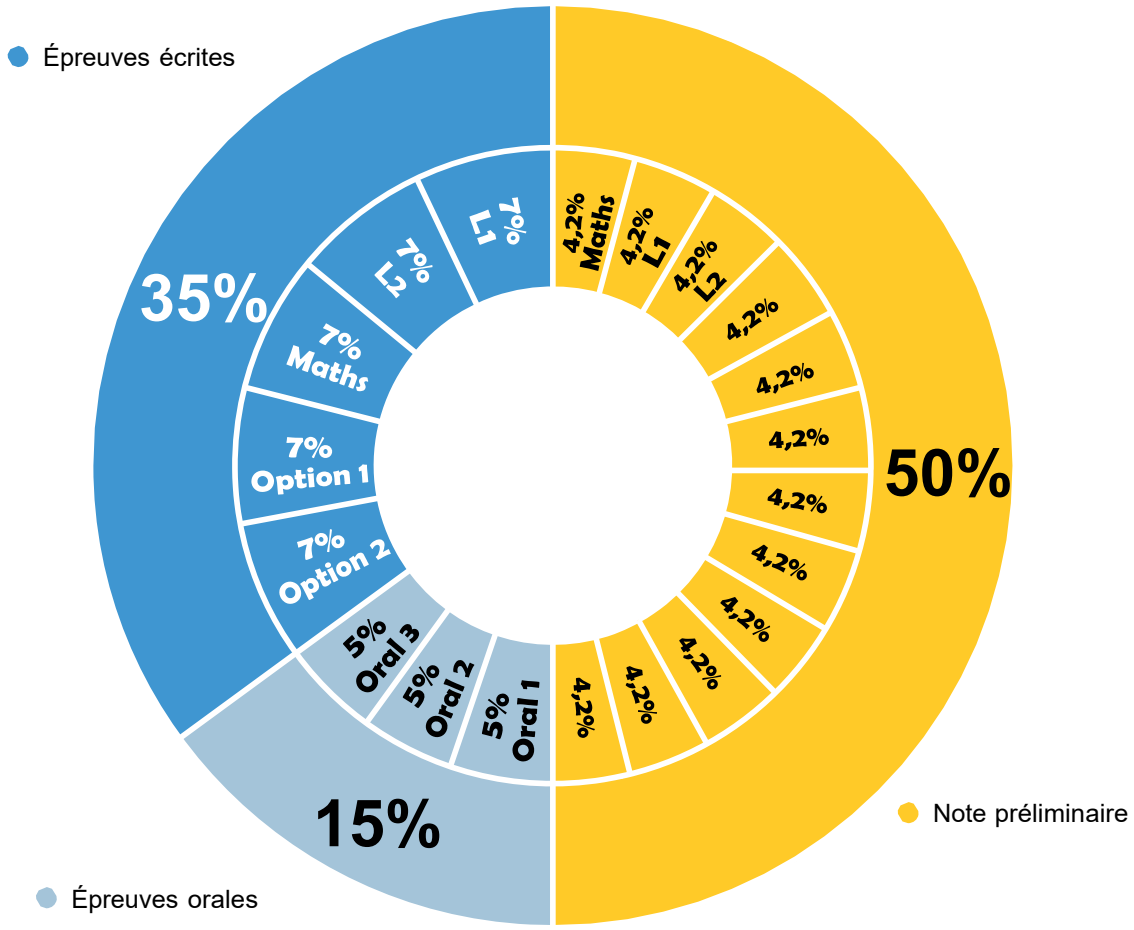
Le nombre de périodes d'une matière n'influence pas sa pondération. Le coefficient pondérateur des différentes matières dépend uniquement de si vous présentez une épreuve orale ou écrite.

Veuillez noter que les cinq épreuves écrites ont plus de poids (7 % par épreuve, donc 35 % au total) que les trois épreuves orales (5 % par épreuve, donc 15 % au total). N'oubliez pas que la note de réussite du Baccalauréat européen est de **50/100**.

Représentation visuelle de la pondération des différentes évaluations pour le Baccalauréat européen



Représentation visuelle de la pondération des notes pour un candidat avec 12 matières



Note préliminaire

La note préliminaire vous est donnée le dernier jour d'école précédant les épreuves du Baccalauréat européen. Il s'agit de la moyenne de toutes vos matières (à l'exception de la Morale non confessionnelle ou de la Religion), qui est calculée à l'aide de vos notes obtenues en classe (notes A1 et A2) et des notes obtenues lors de vos épreuves **courtes** et **longues** du Pré-Baccalauréat (les notes B1 et certaines notes B2). Veuillez noter que les épreuves longues du Pré-Baccalauréat ont habituellement lieu en janvier, deux semaines après les vacances de Noël.

La note A compte pour 40 % de la note préliminaire globale et la note B pour 60 %. La note préliminaire compte pour 50 % de la note finale du Baccalauréat européen ; il est donc très important de consentir des efforts constants tout au long de l'année scolaire.

Une bonne note préliminaire vous permettra d'aborder vos épreuves du Baccalauréat européen avec moins de stress : essayez donc d'obtenir la meilleure note préliminaire possible.

VI. Procédure d'inscription

Vous devez vous inscrire au Baccalauréat européen avant le **15 octobre** de votre dernière année à l'école (s7) en remplissant le formulaire de choix que vous trouverez à l'Annexe I du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen ». Vous devez fournir soit l'original soit une copie certifiée d'un document officiel mentionnant vos données personnelles (certificat de naissance, photocopie certifiée d'une carte d'identité ou d'un passeport national, etc.), de sorte que le nom figurant sur le diplôme du Baccalauréat européen corresponde exactement à ces documents officiels.

Les droits d'inscription doivent être payés pour le **31 mars** de votre dernière année scolaire au plus tard (voir l'Annexe Va du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen »). Les droits d'inscription seront convertis dans les devises des pays qui n'utilisent pas l'euro. Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

VII. Épreuves écrites supplémentaires

Dans des circonstances exceptionnelles, pendant la dernière année scolaire vous pouvez vous inscrire à une épreuve supplémentaire du Baccalauréat européen portant sur une matière à option, que vous ayez ou non suivi des cours dans la matière en question à l'école. Voir à ce sujet l'article 13 du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen ».

Le Secrétaire général des Écoles européennes autorisera l'admission à une épreuve supplémentaire du Baccalauréat européen uniquement s'il est établi que cette matière est une des matières qui peuvent être prises en compte (de manière obligatoire ou facultative) pour l'admission aux études supérieures que l'élève souhaite entreprendre. Veillez à bien choisir vos matières en s6 et s7, vous pourrez ainsi éviter de demander à présenter une épreuve supplémentaire, qui n'est autorisée que dans des **circonstances exceptionnelles**.

Les épreuves supplémentaires ne portent pas sur les compétences linguistiques requises pour être admis dans un établissement d'enseignement supérieur. Pour faire certifier vos compétences linguistiques, vous devriez vous adresser aux centres officiels de certification des compétences linguistiques. Pour davantage d'informations, veuillez consulter le tableau « Niveau de compétences linguistiques de base aux différents cycles des Écoles européennes » à l'**Annexe 1** du présent manuel.

Le résultat de cette épreuve écrite supplémentaire ne sera pas pris en compte lors du calcul de la note finale qui apparaîtra sur votre certificat mentionnant les notes du Baccalauréat européen, mais il apparaîtra sur un Certificat d'épreuve supplémentaire signé par le Secrétaire général des Écoles européennes.

Veuillez noter que des **droits d'inscription non remboursables** vous seront demandés pour présenter l'épreuve écrite supplémentaire (voir Annexe Vb du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen »).



VIII. Remarques et conseils utiles à la préparation de vos examens

Ces conseils sont valables aussi bien pour les épreuves écrites que pour les épreuves orales. Préparez-vous bien aux épreuves du Baccalauréat européen !

Au cours de vos révisions :

a) Assurez-vous de comprendre ce que vous étudiez et clarifiez les objectifs ;

b) Établissez un ordre de priorité pour vos épreuves et déterminez celles dont la révision vous demandera le plus de temps ;

c) Repérez ce qui vous pose problème lors de vos révisions et demandez des éclaircissements à vos professeurs avant les épreuves.

Planifiez votre travail et organisez-vous :

Vous avez tout intérêt à organiser votre étude et vos révisions bien avant les examens.
N'attendez pas la dernière minute pour réviser, car cela engendrerait stress et angoisse.
Lisez l'**Annexe 2**, qui vous propose une adaptation des dix meilleurs conseils de l'École européenne de Bergen pour bien étudier.

Calendrier

Pensez à vérifier le calendrier de vos examens. Notez-le dans votre agenda ou programmez des rappels sur votre téléphone. (Attention, les téléphones **ne sont pas** autorisés dans le local d'examen.)

Veuillez noter que si vous présentez un examen national (donc pas le Baccalauréat européen), vous pouvez être amené(e) à le présenter pendant l'année scolaire, et qu'il risque d'avoir lieu pendant la session du Baccalauréat européen. Vous devrez avertir votre école dès que possible du fait que vous présentez cet examen, puis apporter la preuve que vous l'avez bien présenté.

Numéros de téléphone

Veillez à disposer du numéro de téléphone de votre école (ainsi que celui de la secrétaire du secondaire ou du responsable du Baccalauréat européen), en cas de problème avant l'épreuve.

Pensez à recharger votre portable.





Prenez soin de votre santé

Il est toujours important de prendre soin de sa santé, surtout pendant les révisions et les examens. Faites du sport, cela vous aidera à gérer votre stress éventuel.

Évitez les substances qui risquent de nuire à votre étude et à votre concentration, et donc aussi à vos performances et aux résultats de vos examens. Vous trouverez à la fin de ce manuel, dans la section Bibliographie, quelques articles à lire publiés par le *NHS*, l'*American National Institute on Drug Abuse, Infor-drogue* et *Le Journal de la Science.*

Dans la plupart des Écoles européennes, des séminaires de prévention de la toxicomanie ou des séances d'information sont organisés pour sensibiliser les élèves aux nombreux risques que comporte la consommation de telles substances. Il importe que vous preniez ces activités au sérieux.

Si vous avez le moindre problème, la moindre question ou inquiétude concernant votre santé, vous pouvez contacter vos conseillers pédagogiques ou un membre de l'équipe de conseil de votre école.



La veille

- ✓ Jetez un coup œil au site Web de l'école et aux informations locales.
- ✓ Faites un peu d'exercice. Cela vous aidera à gérer votre stress.
- ✓ Révisez vos notes de cours. Si vous vous apprêtez à présenter un examen oral, entraînez-vous devant un miroir ou avec une tierce personne.
- ✓ Rechargez votre calculatrice.
- ✓ Ne mangez pas trop.
- ✓ Ne sortez pas.
- ✓ Évitez toute substance néfaste pour la santé.
- ✓ Appelez un camarade de classe pour vérifier la date, l'heure et le local d'examen.
- ✓ N'oubliez pas de mettre un réveil.
- ✓ Dormez bien la nuit.
- ✓ Évitez de rester debout très tard. Il est recommandé de dormir environ 8 heures.

Comment m'habiller ?

Respectez le code vestimentaire de votre école, le cas échéant. S'il n'y en a pas, habillez-vous de manière confortable et appropriée, et reportez-vous au tableau de l'**Annexe 3** du présent manuel pour savoir quelles sont les chaussures autorisées.

Vous rendre à l'école

Prévoyez la façon dont vous vous rendrez à l'école. Regardez, écoutez ou lisez toujours les nouvelles la veille au soir, pour savoir s'il y a un événement inattendu comme une grève des transports ou des contrôles à la frontière qui pourrait entraver votre trajet normal à l'école.

Prévoyez bien plus de temps qu'il n'en faut pour aller à l'école, sachant qu'un problème inattendu comme un embouteillage ou un pneu crevé n'est pas exclu. Vous devriez vous trouver dans le local d'examen au moins 20 minutes avant le début de l'épreuve écrite.

Prévoyez d'autres moyens d'arriver à l'école et de rentrer chez vous, en cas de problème. Par exemple, emportez un peu plus d'argent et sauvegardez le numéro de téléphone d'une société de taxis ou prévoyez la possibilité d'appeler quelqu'un qui vous conduira au besoin.

Que se passera-t-il si je suis malade le jour de l'épreuve ?

Veuillez lire l'article 8 « Absences » du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen » et contacter l'école dès que possible afin de pouvoir respecter les procédures mises en place.





IX. Directives pour les épreuves écrites

Quand commencent les épreuves écrites ?

Les épreuves écrites du Baccalauréat européen ont généralement lieu au cours des deux premières semaines de juin.

Elles commencent en même temps dans toutes les Écoles européennes, c'est-à-dire à 9 h et 14 h, heure d'Europe centrale (heure de Berlin, Madrid, Paris ou Rome). Cela signifie que les épreuves commencent à 10h et 15h, heure locale à Héraklion, Helsinki et Tallinn.

Il peut vous être demandé de présenter au maximum deux épreuves de 3 heures par jour. Il doit y avoir une pause d'au moins 1 heure entre deux épreuves. Toutefois, le temps supplémentaire éventuellement accordé aux candidats qui ont des besoins spécifiques à titre de disposition particulière ne compte pas. Cela veut dire que si vous avez des besoins spécifiques et que vous devez présenter deux épreuves le même jour, la deuxième commencera à l'heure officielle (soit 14h HEC) quel que soit le temps supplémentaire que l'on vous ait accordé pour la première épreuve.



Qu'arrivera-t-il si j'arrive en retard à une épreuve ?

Si vous arrivez en retard à une épreuve écrite, vous pouvez ne pas être autorisé(e) à la présenter.

Si votre retard est dûment justifié, le Président ou le Vice-Président du Jury ou, en leur absence, le Directeur décidera de vous permettre ou non de présenter l'examen.

Que puis-je emporter à l'examen ?

Veuillez consulter le tableau indiquant les objets autorisés ou non autorisés lors des épreuves à l'**Annexe 3**.

N.B. Avant d'entrer dans le local d'examen, vérifiez le contenu de vos poches afin de vous assurer que vous n'y avez pas laissé votre téléphone portable, puisqu'il **n'est pas autorisé** d'être en possession d'un portable dans le local d'examen, ce qui serait considéré comme une forme de tricherie (voir les articles 6.4.6.4 et 9 du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen »).

Pour les épreuves relatives à des matières particulières, veuillez consulter :

1. L'Annexe VIII « MATÉRIEL AUTORISÉ » du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen » ;

2. « Le mode examen non biaisé » pour les épreuves qui nécessitent la calculatrice. Les candidats doivent confirmer avoir lu et compris ce document.

Questions, copies et brouillons



Vous n'êtes autorisé(e) à écrire que sur le papier fourni par l'école pour présenter l'épreuve, c'est-à-dire sur le papier destiné à votre copie et sur le papier de brouillon fourni à cette occasion. Une fois que vous avez terminé, vous ne devez rendre que votre copie (sauf pour les épreuves de langue où le sujet d'examen doit aussi être restitué). Vous pouvez emporter chez vous le sujet d'examen (sauf en LII, LIIA et LIII) et votre brouillon. Le brouillon n'est pas noté. Il est fortement conseillé de laisser dans la salle d'examen le sujet d'examen et le papier brouillon car vous risqueriez d'emporter accidentellement (une partie) de votre copie si vous décidiez de tout emporter chez vous. Si un candidat souhaite remettre sa copie avant la fin de l'épreuve, il ne peut abandonner sa place avant que sa copie ait été acceptée par un membre du personnel chargé de la surveillance. Une fois qu'il a remis sa copie et quitté la salle d'examen, le candidat ne peut y retourner pendant que l'épreuve est encore en cours. (voir article 6.4.8.1 du "Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen")

Pendant l'épreuve :

a) Prévoyez le temps que vous consacrerez à chaque question avant de commencer à écrire en tenant compte du nombre de points octroyé à chaque question.

b) Écrivez vos nom, prénom et numéro de candidat en haut de chaque page.

c) Suivez les instructions figurant sur la page de garde du questionnaire.
Youtube : https://bit.ly/2k6SNSO

d) Mentionnez le numéro de la question au début de vos réponses.

e) Barrez proprement toute faute à l'aide d'une règle.

f) Laissez quelques lignes entre deux questions différentes. Ainsi, il vous restera un peu de place pour compléter votre réponse plus tard si vous souhaitez le faire.

g) Si vous trouvez une question difficile à comprendre, passez à la question suivante et revenez à cette question plus tard.

h) Concentrez-vous. Évitez de regarder autour de vous et de vous laisser distraire.

i) Commencez par répondre aux questions pour lesquelles vous êtes sûrs de la réponse. Il n'est pas nécessaire de répondre aux questions dans l'ordre.

j) Lorsque vous répondez à une question, évitez de vous éloigner du sujet de la question et d'aborder d'autres thèmes sans rapport avec la question.

k) Ne commencez pas à écrire tout de suite. Vous pouvez utiliser le papier de brouillon et y dresser la liste de tous les points à aborder pour couvrir le sujet de manière exhaustive.

l) Relisez votre copie au moins une fois avant de la rendre. Profitez de tout le temps qui vous est imparti pour présenter l'épreuve et pour vous assurer que vous n'avez oublié de répondre à aucune question.

m) Numérotez toutes les pages (par ex. 1/5, 2/5, 3/5, etc.)



Puis-je quitter la salle d'examen avant la fin de l'examen?

Vous pouvez partir une heure après le début de l'examen et jusqu'à 10 minutes avant la fin de l'examen, si vous avez fini plus tôt. Par exemple, si une épreuve commence à 9 h et se termine à 12 h, vous pouvez partir entre 10 h et 11 h 50. Néanmoins, il est fortement recommandé de **mettre à profit tout le temps dont vous disposez** pour relire attentivement votre copie avant de la remettre.

Puis-je aller aux toilettes pendant un examen ?

Il est fortement recommandé d'aller aux toilettes **avant** le début de l'examen plutôt que pendant, de sorte que vous puissiez mettre à profit tout le temps imparti, rester concentré(e) et éviter de distraire les autres. Veuillez noter que :

- Vous ne serez pas autorisé(e) à aller aux toilettes pendant les 30 premières minutes d'un examen ni pendant les 10 dernières minutes.
- Vous ne serez pas autorisé(e) à aller aux toilettes pendant la partie A de l'épreuve de Mathématiques 3 ou 5 périodes (celle sans outil technologique), qui dure une heure.
- Vous ne serez pas autorisé(e) à aller aux toilettes plus d'une fois au cours d'un même examen.

Si vous souffrez d'un problème de santé, vous devez fournir à la direction de l'école un certificat médical, de sorte qu'une exception puisse être faite dans votre cas.

S'il vous est autorisé d'aller aux toilettes, vous serez escorté(e) par un surveillant. Votre passage aux toilettes sera noté.

Ne pas présenter une épreuve

Si vous ne présentez pas une épreuve, une épreuve de remplacement ne peut être organisée que moyennant la présentation d'un justificatif expliquant les motifs valables pour lesquels vous n'avez pas présenté cette épreuve. Sachez qu'il n'est pas garanti qu'une épreuve de remplacement pourra être organisée au cours de la session de juin. Dans certains cas, cette épreuve est organisée en septembre, ce qui pourrait retarder ou empêcher votre admission dans un établissement d'enseignement supérieur.



X. Directives pour les épreuves orales

Simulation d'épreuves orales

Vous devriez vous entraîner en vue des épreuves orales tout au long de l'année scolaire. Référez-vous à l'article 6.5.3.1 du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen ».

Quand les épreuves orales ont-elles lieu ?

Elles auront lieu après les épreuves écrites, mais contrairement aux épreuves écrites, les épreuves orales ne font pas l'objet d'un calendrier commun dans toutes les Écoles européennes. Chaque école conçoit son propre calendrier en fonction de la disponibilité des examinateurs externes. Il est très important de vérifier soigneusement les jours et heures de vos épreuves orales.

Remarques

Une fois que vous avez votre question, vous serez escorté(e) jusqu'au local de préparation, où vous disposerez de 20 minutes pour préparer vos réponses.

Vous pouvez prendre des notes pendant cette période de préparation. Vous pouvez ainsi envisager de structurer votre présentation à l'aide d'une carte heuristique (« mind map »), d'un diagramme, d'une liste à puces, de schémas et/ou d'une liste de mots-clés et de grandes idées. Le but n'est cependant pas de rédiger une dissertation, car vous ne devriez pas lire ce que vous avez écrit.

Combien de temps durera l'épreuve orale ?

L'épreuve orale durera 20 minutes (20 minutes pour l'élève, plus 5 minutes pour que les examinateurs discutent de la note finale). Pendant ce temps, vous pourrez présenter le sujet que mentionne la question. Les deux examinateurs vous poseront également d'autres questions en rapport avec ce sujet. Leurs questions viseront généralement à vous aider à étoffer votre réponse ou à vous rappeler des aspects que vous avez peut-être oublié de mentionner.

Ponctualité

Veuillez vous référer au point « **Vous rendre à l'école** » du chapitre « **Remarques et conseils utiles à la préparation de vos examens** ».

Vous avez intérêt à donner à l'école (conseiller d'éducation, au responsable du Baccalauréat européen, ou au secrétaire de l'école secondaire) votre numéro de portable, au cas où elle aurait besoin de vous contacter en urgence.

Veuillez faire preuve de ponctualité. Vous tirerez au sort votre question environ 25 minutes avant le début de l'examen. Vous devriez viser d'arriver à l'école une heure avant l'heure à laquelle votre examen est censé commencer.

Il y a en principe une salle d'attente où vous pouvez patienter jusqu'à ce qu'on vous appelle pour tirer votre question.

Que puis-je emporter dans le local d'examen ?

Vous ne pouvez apporter que vos notes prises dans le local de préparation et le papier avec votre question. L'outil technologique peut être autorisé pour les épreuves orales, dans le local d'examen, pour les matières pour lesquelles il est autorisé lors de l'épreuve écrite, notamment en Mathématiques approfondissement.





En résumé :

Salle d'attente

- Attendez ici.

  1 heure avant l'heure à laquelle votre examen doit commencer.

Local d'examen

- Prenez votre question.

  25 minutes avant l'heure à laquelle votre examen doit commencer.

Local de préparation

- Préparez vos réponses.

  20 minutes avant votre examen.

Local d'examen

- Présentez vos réponses.

Qui peut être présent lors de l'examen ?

Il y aura deux examinateurs : votre professeur et l'examinateur externe. Cependant, le Président et le Vice-Président du Jury ainsi que le Directeur et le Directeur adjoint de votre école peuvent également assister aux épreuves orales. Dans certains cas, le Président du Jury peut autoriser d'autres personnes à être présentes lors d'une épreuve orale, avec votre accord. Si on vous le demande mais vous vous sentez mal à l'aise à l'idée de l'accepter, vous ne devez pas l'accepter.

Protocole

Adressez-vous poliment aux examinateurs : saluez-les lorsque vous tirez votre question au sort et lorsque vous entrez dans le local d'examen. Remerciez-les à l'issue de l'épreuve et dites-leur au revoir.

Respectez le code vestimentaire de votre école s'il y en a. De toute façon, portez des vêtements et des chaussures appropriés.

Pendant votre examen oral

- ✓ Tenez compte du temps imparti et tentez de vous y tenir. Tenez compte du temps que vous consacrerez à chaque aspect de votre présentation en fonction de son importance pour le sujet.
- ✓ Employez un registre de langue soutenu.
- ✓ Exprimez-vous clairement et en parlant suffisamment fort pour être compris(e).
- ✓ Ne parlez pas trop vite. Contrôlez votre cadence.
- ✓ Vous pouvez faire de courtes pauses lorsque vous parlez, afin de permettre aux examinateurs de comprendre les arguments que vous mettez en avant et de vous permettre de réfléchir à ce que vous allez dire ensuite.
- ✓ Structurez votre présentation. Commencez par une introduction générale, puis énumérez les différents points ou aspects dont vous allez traiter.
- ✓ Indiquez clairement quand vous passez au point suivant.
- ✓ Soyez clair(e) et précis(e).
- ✓ Reformulez votre phrase si vous pensez qu'un concept appelle des éclaircissements.
- ✓ Citez des exemples.
- ✓ Faites bon accueil aux interruptions des examinateurs. Témoignez-leur de l'intérêt et écoutez attentivement les questions qu'ils vous posent. Répondez-y immédiatement.
- ✓ Développez différents aspects de la question plutôt que de répondre d'un mot, par exemple par « oui » ou par « non ».
- ✓ Tentez d'être calme et détendu et d'avoir confiance en vous. Souriez. Gardez une bonne posture et conservez un contact visuel avec votre professeur et avec l'examinateur externe.
- ✓ Si vous présentez une épreuve orale en langue, vérifiez à l'avance la prononciation des mots peu courants ou difficiles.
- ✓ Terminez par une conclusion.

Comment serai-je noté lors d'une épreuve orale ?

Veuillez vous référer aux « Critères des Écoles européennes pour l'évaluation des épreuves orales du Baccalauréat [*année*] », disponibles auprès de vos professeurs, pour connaître les critères de notation de toutes les matières. Faites en sorte de bien connaître les critères de chaque matière dans laquelle vous présentez une épreuve.



XI. Dispositions particulières

Voir document « Offre de soutien éducatif dans les Écoles européennes – Document procédural » au sujet de la procédure à suivre pour bénéficier de dispositions particulières en s6 et s7. Ce document se trouve sur le site Web des Écoles européennes à l'adresse http://www.eursc.eu et est annexé au « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen ».

Les demandes de dispositions particulières pour le Baccalauréat européen doivent être introduites pour le **15 octobre** de l'année précédant l'entrée au cycle du Baccalauréat, c'est-à-dire au début de la 5e secondaire. Elles doivent être accompagnées des motifs les justifiant dûment, mentionnés dans un rapport médical, psychologique ou multidisciplinaire récent, et indiquer clairement quels sont vos besoins.



XII. Plagiat

Le plagiat peut concerner les travaux que vous remettez pendant l'année, surtout sous forme de brèves rédactions ou de plus longues dissertations, qui comptent pour votre note A.

Avant de rédiger vos dissertations, il importe de choisir des sources d'informations pertinentes. À l'heure actuelle, Internet peut vous apporter énormément d'informations sur lesquelles vous pouvez baser vos travaux, mais vous devez exploiter ces informations correctement et citer vos sources.

Le plagiat consiste à utiliser les idées d'autrui sans faire mention de votre source. À la fin de vos dissertations et autres travaux, vous devriez toujours mettre un chapitre intitulé « Bibliographie et références », dans lequel vous énumérez toutes les sources que vous avez consultées (par ex. les livres, magazines et sites Internet).

Le plagiat consiste aussi à recopier ce que quelqu'un a dit ou écrit comme si vous en étiez l'auteur, sans mentionner la provenance de votre texte. Copier-coller le texte d'autrui en le faisant passer pour le vôtre constitue une forme de tricherie. Lorsque vous empruntez le texte d'autrui pour appuyer vos arguments, vous devez le placer entre guillemets et citer l'auteur de ce texte.

N'oubliez pas que le plagiat est une forme de malhonnêteté scolaire et constitue une infraction au droit de la propriété intellectuelle.

Comment rédiger un chapitre « Bibliographie et références »

Énumérez au chapitre « Bibliographie et références » les publications que vous avez consultées, par ordre alphabétique des noms de famille de leurs auteurs.

Normalement, vos professeurs de langue vous apprendront à citer la référence d'un livre, d'une revue scientifique, d'un site Internet et d'autres médias. Il existe différentes normes en la matière. Certaines sont plus courantes que d'autres, et elles peuvent dépendre de la langue utilisée.

La norme suivante est très courante :

Pour les livres :

Nom de famille, initiale(s) de l'auteur

Année de publication entre parenthèses

Titre du livre en italiques ou souligné

Lieu d'édition

Maison d'édition précédée d'un deux-points.

Exemple :

Lenneberg, E. (1967) *Biological Foundations of Language*. New York : Wesley Press.

Pour les articles publiés dans des revues scientifiques, d'autres revues ou des magazines :

Nom de famille, initiale(s) de l'auteur

Année de publication entre parenthèses

Titre de l'article

Titre de la revue ou du magazine en italiques ou souligné,

(date de publication), volume, numéro (le cas échéant),

pages de début et de fin.

Exemple :

Leardi, R. (2001) Genetic algorithms in chemometrics and chemistry: a review. *Journal of Chemometrics*, 15, pp. 559-569.



Pour les sites Internet :

Nom de famille, initiale(s) de l'auteur (s'il est connu)

Année ou date complète de publication ou de la dernière mise à jour entre parenthèses (si elle est connue)

Titre de l'article en italiques [en ligne].

Nom du site Internet.

<URL> [Date de consultation (facultative)].

Exemple :

Taylor, D. (2010) *How to integrate quotations in writing essays* [en ligne]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?v=_M0F1rOnFUY [Consulté le 12/01/15].

Citations et paraphrases

La citation et la paraphrase sont deux techniques courantes auxquelles vous pouvez recourir pour éviter le plagiat.

La **citation** consiste à reproduire mot pour mot la formulation utilisée par une autre personne. Dans ce cas, vous devez placer ces mots entre guillemets et introduire la citation en mentionnant l'auteur et la date de publication.

Exemple:

D'après Leardi, R. (2010), « L'usage d'algorithmes génétiques a connu une croissance exponentielle depuis la publication par Holland des premiers articles à leur sujet » (NDT *: traduction libre)* (p. 559).

La **paraphrase** fait appel à vos propres mots pour expliquer les idées ou les affirmations de quelqu'un d'autre. Dans ce cas, vous ne devez mentionner que l'identité de l'auteur et la date.

Exemple:

Leardi, R. (2010) explique que ces dix dernières années, l'usage d'algorithmes génétiques s'est considérablement répandu. (p. 559)

Vous pouvez aussi mentionner le numéro de page de la publication où vous avez trouvé l'information que vous reproduisez. Dans ce cas, il s'agit de la page 559 de la publication.

Toutes les publications consultées et mentionnées doivent être énumérées au chapitre « Bibliographie et références » qui apparaîtra à la fin de votre dissertation.







XIII. Tricherie

La tricherie est une autre forme de malhonnêteté scolaire, qui peut elle aussi avoir des conséquences très néfastes. Voici une liste non exhaustive d'exemples de tricheries :

a) Vendre ou acheter des dissertations, des travaux et/ou des questions de tests ou d'examens ;

b) Remettre le même travail dans plus d'un cours ou plusieurs fois pour le même cours (sans en avoir obtenu la permission du professeur) ;

c) Faire préparer et/ou rédiger un travail par une personne autre que celle dont le nom figure sur le travail ;

d) Permettre à quelqu'un de recopier votre dissertation, travail ou examen ;

e) Recopier le travail de quelqu'un d'autre en classe ou pendant un examen ;

f) introduire dans un local d'examen du matériel qui pourrait servir à tricher.

Rappelez-vous que la tricherie représente un grave manque de respect à votre égard ainsi qu'à l'égard de vos camarades de classe et de votre professeur, et qu'elle ne rend pas service aux autres. En cas de fraude ou de tentative de fraude aux examens du Baccalauréat européen, le Président du jury, le Vice-Président qui le représente ou le Directeur du Centre d'examen de l'École décideront des mesures à adopter. En fonction de la nature et de l'ampleur de la fraude ou tentative de fraude, ils attribueront la note 0 (zéro) pour l'épreuve en question ou ils décideront de l'exclusion de l'élève de la session du Baccalauréat européen. (voir l'article 9 du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen »).

XIV. Recevoir vos résultats du Baccalauréat européen

Comment recevrai-je mes résultats ?

Après la fin de vos épreuves orales et avant la proclamation des résultats du Baccalauréat européen, soit vous recevrez vos points du Baccalauréat européen (note globale et notes par matière) par courriel soit vous irez les chercher à l'école et vous signerez un document confirmant que vous avez reçu vos résultats.

Conserver vos documents en sécurité (diplôme et certificats du Baccalauréat européen)

Le jour de la proclamation du Baccalauréat européen, vous recevrez votre diplôme du Baccalauréat européen et votre/vos certificat(s). Veuillez **prendre le plus grand soin** de ces documents, surtout du diplôme. Conservez-le en lieu sûr **car il s'agit du seul et unique document original que vous recevrez**. Si un dîner ou une fête est organisé(e) après la proclamation, faites bien attention à déposer vos documents dans un endroit sûr pour éviter de les abîmer ou de les perdre.

XV. Rappel des dates importantes

Veuillez vous souvenir des échéances indiquées ci-dessous. Veuillez noter également que certaines écoles fixent des échéances pour la demande de traductions ou de duplicata des diplômes et certificats du Baccalauréat européen.

Le 15 octobre en s5	Date limite pour les demandes de dispositions particulières pour le Baccalauréat européen
Le 15 septembre en s6 (cette date peut varier d'une école à l'autre)	Dernière chance de modifier vos options en s6
Avant les conseils de classe en s6	Introduction des demandes de changements entre la s6 et la s7
Le 15 octobre en s7	– Date limite d'inscription pour le Baccalauréat européen – Date limite pour le choix des épreuves du Baccalauréat européen – Remise d'un certificat de naissance ou d'une copie certifiée de carte d'identité ou de passeport – Date limite pour l'inscription à une épreuve supplémentaire
Le 31 mars en s7	Date limite de paiement du droit d'inscription



XVI. Recours

Veuillez vous reporter à l'article 12 du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen ».

Les recours doivent porter sur un **vice de forme**, c'est-à-dire que vous avez le droit d'affirmer qu'un vice de forme vous a porté préjudice. Il y a vice de forme quand les règlements régissant le Baccalauréat européen adoptés par le Conseil supérieur et le Conseil d'inspection ne sont pas respectés.

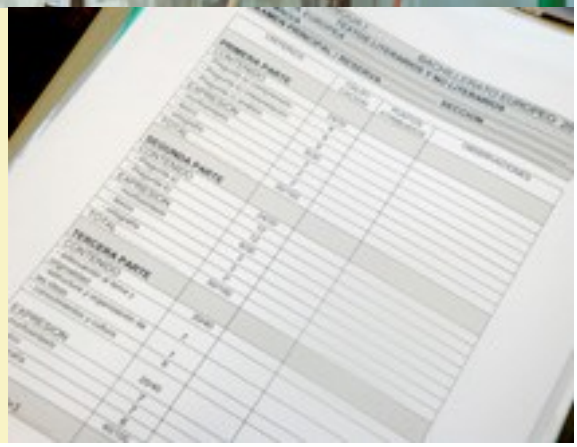
Les recours concernant les épreuves du Baccalauréat européen doivent être introduits par l'intermédiaire du Directeur de l'école auprès du Président du Jury. Vous devez introduire vous-même le recours si vous avez 18 ans ou plus, mais il appartient à votre représentant légal de le faire si vous avez moins de 18 ans. Tout recours doit être introduit dans les **10 jours calendrier** suivant la communication des résultats des épreuves au candidat concerné. Veuillez vous reporter à l'article 7 du « Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen ».

Il en va de même pour les épreuves du Pré-Baccalauréat (qui ont lieu en janvier). La date de la communication des résultats des épreuves du Pré-Baccalauréat est la date qui apparaît sur le 1er bulletin semestriel.



XVII. Anciens élèves

Vous aurez peut-être envie de rester en contact avec le réseau des Écoles européennes après avoir passé le Baccalauréat, par le biais de l'association d'anciens élèves de votre école, s'il en existe une, ou de l'association indépendante sans but lucratif « Alumni Europae » : http://www.alumnieuropae.org/ (adresse électronique : info@alumnieuropae.org).



XVIII. Annexes

Annexe 1 : Niveau de compétences linguistiques de base aux différents cycles (veuillez consulter le document 2019-01-D-35)

	Maternelle	Primaire	s3	s5	s7
LII	0	A2	B1	B2	C1
LIII	0	0	A1+	A2+	B1+
LIV	0	0	0	A1	A2+
LV	0	0	0	0	A1
ONL	A1.1 oral	A1.2	A2	B1	B2

Les niveaux mentionnés ci-dessus font référence au *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECR). Ils représentent les niveaux minima atteints pour chaque cycle.



Annexe 2 : Dix conseils pour une étude efficace

L'École européenne de Bergen a publié ses dix meilleurs conseils d'étude à l'adresse https://esbergen.eu/wp-content/uploads/2017/10/Ten-tips-for-effective-study.pdf

1. Trouvez un bon endroit où étudier

Vous devrez trouver un endroit sans source de distraction comme la télévision, de la musique qui va fort ou vos frères et sœurs qui font du bruit. Cet endroit devra être bien éclairé et, pour éviter une sensation de fatigue, bien aéré. La surface de votre bureau devra être dégagée et organisée.

Ne sortez que le matériel dont vous avez besoin pour la tâche précise à laquelle vous allez vous atteler. Même si vous n'avez pas très envie d'étudier, faites au moins un minimum. Le simple fait d'écrire stimule souvent la pensée et vous ne tarderez pas à vous intéresser à ce que vous étudiez.

2. Organisez-vous

Établissez un calendrier d'étude comprenant toutes les activités essentielles de la semaine. Bien souvent, les heures de certaines activités comme les repas, le sommeil, le travail à temps partiel, le sport, les cours de musique et les obligations familiales ne peuvent être modifiées. Le temps qu'il vous reste peut être négocié sans problème.

Bloquez des périodes de travail, et prévoyez des périodes d'étude de 30 à 45 minutes. Prenez une petite pause de 10 à 15 minutes entre les séances de travail et après celles-ci. L'utilisation d'un programme d'étude vous aidera à mieux vous organiser et à visualiser le temps d'étude et le temps libre dont vous disposerez chaque semaine. Certains élèves utilisent ce site : http://getrevising.co.uk/.

3. Assurez-vous de comprendre vos devoirs et autres travaux

Distinguez l'étude des devoirs et autres travaux. Conservez tous vos travaux en cours dans un classeur distinct, de sorte qu'ils soient tous au même endroit. Avant de commencer vos devoirs et autres travaux, lisez attentivement les instructions ou la fiche d'explications afin de pouvoir vous préparer pour cette tâche. Déterminez ce qu'on vous demande de faire ainsi que les ressources, les livres et le matériel dont vous aurez besoin pour chaque tâche. Déterminez ce que vous devez apprendre ou achever afin d'éviter la confusion et une perte de temps. Si vous n'êtes pas sûr(e) de ce que vous devez faire, notez des questions dans votre carnet d'organisation des devoirs et évaluations et posez-les au professeur le lendemain. Il est conseillé d'aborder les tâches et les matières les plus ardues lorsque vous êtes bien reposé et que vous vous sentez en pleine forme, puisque vous serez plus concentré(e) alors.

4. Gérez votre temps et votre progression

Les travaux qui doivent être réalisés sur une période déterminée doivent être divisés en de plus petites tâches, plus faciles à gérer. Nous vous conseillons de planifier la réalisation de ces différentes tâches tout au long de la période fixée pour achever le travail. Ainsi, vous ne devrez pas réaliser tout le travail en une fois et il vous restera suffisamment de temps pour étudier les autres matières et pour vos activités personnelles avant la date de remise du travail. Notez votre progression au fur et à mesure que vous exécutez les tâches prévues et demandez à votre professeur ce qu'il pense de votre travail accompli jusque-là, si besoin.



5. Faites une chose à la fois et vous avancerez

Concentrez-vous sur un devoir ou un travail à la fois. Il est plus efficace de consacrer des séances de 30 à 45 minutes à une matière, une tâche ou un devoir précis que de se disperser. Cela vous évitera de passer d'une tâche à l'autre et cela vous encouragera à vous concentrer sur la matière à voir. Cela vous donnera aussi un délai que vous devrez essayer de respecter, plutôt que de travailler sans but et de ne pas arriver à achever tous vos devoirs ou à étudier toute la matière demandée.



6. Établissez des listes de choses à faire

Chaque jour, ou même la veille au soir, établissez une liste des choses à faire. Avant de commencer vos devoirs ou votre étude, établissez des priorités – surlignez ou numérotez les tâches les plus importantes ou urgentes. Barrez les tâches terminées et reportez sur votre nouvelle liste de choses à faire, pour le lendemain ou la semaine suivante, toute tâche inachevée. Cela vous aidera à établir des priorités et à respecter vos échéances.



7. Révisions et synthèses

La révision de ce que vous avez fait en classe devrait faire partie de votre programme d'étude. La relecture de vos notes pour vérifier que vous avez compris les nouveaux sujets vus en classe est une part importante de votre étude. Prévoyez une période de révision pour chaque matière, chaque semaine. Cela vous aidera à comprendre la matière et cela vous évitera de devoir étudier de façon hâtive et intensive juste avant les tests. Rédigez une synthèse pour chaque matière ou sujet :

- *Divisez chaque matière en sujets ;*
- *Utilisez des titres et sous-titres pour faire ressortir les grandes sections ;*
- *Recopiez des informations tirées de vos notes prises en classe sous les titres pour créer des synthèses ;*
- *Surlignez ou écrivez en rouge les termes, concepts ou formules essentiels ;*
- *Repérez les questions ou problèmes clés et apportez-leur une réponse ;*
- *Révisez et complétez régulièrement vos synthèses ;*
- *À la fin de chaque trimestre ou semestre, créez de nouvelles synthèses, à partir de vos synthèses existantes, pour réviser la matière en vue des examens.*

8. Suivez votre programme d'étude

Dans la mesure du possible, tentez de respecter votre programme d'étude. Évitez de vous interrompre, que ce soit pour un coup de téléphone, votre émission télévisée préférée ou accueillir des visiteurs. Vous devriez également éviter d'utiliser les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter et YouTube. Si vous voulez regarder une émission télévisée ou passer du temps avec vos amis, notez-le dans votre programme et planifiez vos activités en fonction. Avertissez votre famille et vos amis des conséquences de votre programme. Suivez votre programme, motivez- vous, atteignez les objectifs que vous vous êtes fixés, puis récompensez-vous.



9. Soyez flexible

Si une tâche prend plus de temps que prévu, réorganisez votre programme d'étude. Passez à une autre matière ou à une autre tâche et réorganisez les périodes que vous avez affectées à chaque matière au lieu de perdre du temps. Le changement et la satisfaction du travail accompli vous redonneront souvent confiance et vous aideront ainsi à vous occuper de la tâche difficile plus tard.

10. Récompensez-vous

Après chaque séance d'étude de 30 à 45 minutes, faites une pause de 10 à 15 minutes – grignotez quelque chose, allez faire un tour, et étirez-vous bien. Cela vous aidera à rester concentré(e) et en éveil. Votre organisme peut s'engourdir s'il est soumis à de longues périodes d'inactivité. Mangez sainement et buvez beaucoup d'eau, selon un horaire régulier. Bien que la consommation de nourriture sucrée ou d'aliments malsains (« junk food ») vous donne un coup de fouet, ce ne sont pas des sources d'énergie durable. Si vous avez achevé les tâches que vous vous étiez fixées et si vous avez respecté votre programme d'étude, récompensez-vous – allez voir des amis, sortez, faites du sport, allez voir un film ou assister à un concert. Si vous n'avez pas atteint les objectifs que vous vous étiez fixés, réévaluez votre programme d'étude.



Annex 3: Les objets autorisés et les objets non autorisés

Objets Autorisés

Les fournitures de bureau générales
(règle, effaceur, stylos, stylos effaçables, trousse transparente)

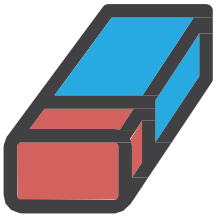
.....

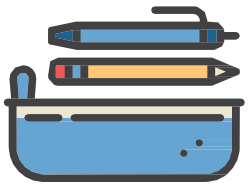
Barrez proprement toute faute à l'aide d'une règle

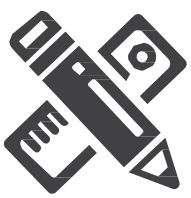
.....

Un crayon pour les graphiques uniquement









Veuillez noter qu'il y aura des horloges dans le local d'examen.

.....

Des bouteilles d'eau ou de jus

.....

Si vous emportez de la nourriture dans le local d'examen, veuillez l'ouvrir avant le début de l'examen.



Les tennis et les baskets

.....

Uniquement le papier fourni par l'école, ligné ou quadrillé (pour les mathématiques et les sciences)

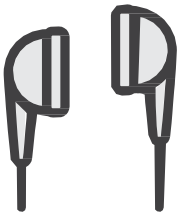




Objets non Autorisés

Les montres, smartwatches, écouteurs et casques







Les canettes de boissons et les paquets de chips

.....

Veuillez ne pas emporter de nourriture
ou
de boissons
bruyantes.





Les tongs et les hauts talons

.....

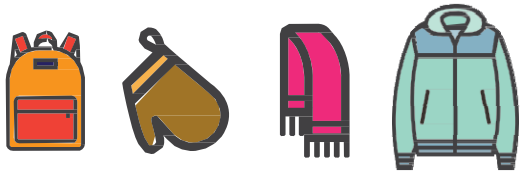
Veuillez ne pas porter ce genre de chaussures qui font du bruit et qui dérangeront les autres.

.....

Les manteaux, chapeaux, écharpes, sacs, gants et parapluies

.....

Veuillez laisser ces objets en dehors du local d'examen.





Les téléphones portables et smartphones

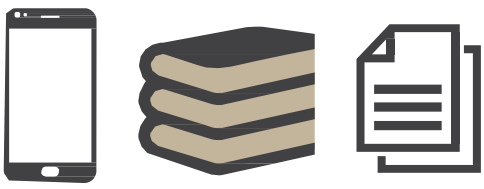
.....

STRICTEMENT INTERDITS

La possession d'un portable lors d'un examen sera considérée comme tricherie

.....

Votre papier personnel, vos livres et vos notes de révisions



XIX. Bibliographie

Règlements et conseils

Department for Education (Ministère de l'Éducation britannique) (2013) *The European Baccalaureate: Information for admissions officers of universities and other higher education institutions* (DFE-00134-2013). Crown Copyright.

Site Internet des Écoles européennes *Principes et objectifs* [en ligne]. Disponible sur https://www.eursc.eu/fr/European-Schools/principles

Écoles européennes *« Le mode examen non biaisé »*

École européenne de Bergen *Study Tips* [en ligne]. Disponible sur https://esbergen.eu/wp-content/uploads/2017/10/Ten-tips-for-effective-study.pdf

École internationale de Paris (2015) *IB Diploma Handbook Class of 2015.*

BSG des Écoles européennes *Règlement du Baccalauréat européen.*

BSG des Écoles européennes *Règlement d'application du Règlement du Baccalauréat européen.*

Baccalauréat européen - Youtube : https://bit.ly/2k6SNSO



Plagiat et tricherie

CBSD (2011): *What is Plagiarism And How to Avoid It* Website. Viewed 15/01/2016. https://www.cbsd.org/cms/lib010/PA01916442/Centricity/Domain/1574/Plagarism.pdf

Pour la version française :

Université de Lorraine – Bibliothèques universitaires (s.d.) *Guide pour la rédaction de références bibliographiques* [En ligne]. Disponible sur https://bu.univ-lorraine.fr/sites/default/files/users/user781/Guide-biblio-APA-2021-2022.pdf

Miconnet, C. et Faller, A. (Mise à jour le 3 avril 2012) *Bibliographie et références bibliographiques* [en ligne]. https://bv.univ-poitiers.fr/access/content/user/rlerigni/Dossier%20public/Bibliographie%20et%20references%20bibliographiques.pdf

Stupéfiants

American National Institute on Drug Abuse (September 2015) *How does marijuana use affect school, work, and social life?* Website. Viewed 15/10/2015. https://www.drugabuse.gov/download/1380/marijuana-research-report.pdf?v=d9e67cbd412ae5f340206c1a0d9c2bfd

Infor-Drogues
https://infordrogues.be/informations/produits/

National Health System website (2015): *The effects of drugs*.
Website..
https://www.nhs.uk/live-well/healthy-body/drug-addiction-getting-help/

https://sante.lefigaro.fr/actualite/2015/12/18/24419-cannabis-effets-visibles-sur-cerveau

SCHOLAE EUROPAEA